

M. FRASER (Northumberland, Ont.): L'honorable député est optimiste.

M. MacINNIS: Pour ramener la paix et l'esprit de tolérance en Colombie-Britannique, entre les Orientaux et les autres citoyens, nous devons cesser de traiter injustement les Orientaux et d'en dire du mal. Il faut trouver un terrain commun d'entente, et je crois la chose possible. Pourquoi, après ce qui s'est passé, les Japonais de la Colombie-Britannique seraient-ils disposés à aider le Canada, si des difficultés surgissent avec le Japon sur la côte du Pacifique? Je suis convaincu qu'en traitant bien les Japonais et les autres Orientaux, nous nous assurons leur loyauté, car ils ne sont plus Orientaux au sens propre de ce mot. S'ils retournaient au Japon, ils y seraient tout aussi dépayés que nous-mêmes. Je les connais, je leur parle, je leur fais visite et les reçois chez moi; je suis certain de ce que j'avance. Si nous voulons éviter les difficultés que la question des minorités ethniques fait surgir en d'autres pays, il va nous falloir envisager sous son vrai jour la situation existant en Colombie-Britannique et tenter de mettre ces gens à l'aise. Nous nous assurerons de leur loyauté en les traitant avec justice et bienveillance tout en observant avec eux les aménités qui caractérisent nos relations avec les autres races. Autrement, nous nous créons des ennuis. J'apprécie beaucoup ce que le premier ministre a déclaré en l'occasion qui vient d'être rappelée.

M. REID: Puisque la discussion a pris cette tournure, je me crois tenu d'exprimer mon opinion sur cette question, qui préoccupe fort les esprits en Colombie-Britannique. Contrairement à l'honorable préopinant, je ne range pas les citoyens d'origine japonaise dans la même catégorie que les gens d'autres races établis au Canada ou dont les enfants sont nés ici. Un point sur lequel je diffère des Japonais, c'est que je suis avant tout fidèle au Canada. Voilà le nœud de la question, car personne ne peut être loyal envers deux pays à la fois. J'ai déjà parlé en ce sens au comité parlementaire qui a examiné la question du vote japonais. En réponse à une question que j'avais posée, certains Japonais ont avoué que leur loyauté allait d'abord au Japon; or, puisque tout Japonais né au Canada est inscrit au Japon et est considéré comme sujet japonais, il ne saurait être un véritable Canadien. De là l'opinion défavorable que j'entretiens à leur égard, quand je les considère collectivement. Ils ne forment pas une race assimilable et leur manière de voir diffère de celle de tous les autres ressortissants du Canada.

[M. MacInnis.]

M. GREEN: Je ne désire pas retarder les travaux du comité pour débattre cette question, mais je ferai remarquer au premier ministre, en toute franchise, que la seule manière et la manière la plus rapide de résoudre le problème japonais en Colombie-Britannique, consisterait à empêcher toute immigration ultérieure. L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) dit: "Très bien". Il est donc de mon avis, et tout honorable représentant de la Colombie-Britannique sait que le jour où l'on mettra un frein à l'immigration, nous serons en mesure d'aborder le problème; ce qui profiterait non seulement aux blancs de la Colombie-Britannique mais aux Japonais eux-mêmes. J'affirme donc au premier ministre que, dans les circonstances créées par la guerre, aucune nation ne saurait protester contre un décret du conseil rendu sous l'empire de la loi de l'immigration pour mettre fin à toute immigration future. A tout événement, le nombre d'immigrés n'est pas fort dans le moment. Voilà le moyen qui me paraît le plus rapide pour régler le problème. En outre, le moment est propice. Si le premier ministre prend cette mesure, il se rendra compte, je pense, que l'animosité qui existe entre la population de race blanche et celle de race japonaise en Colombie-Britannique diminuera rapidement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami propose une loi d'exclusion.

M. GREEN: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est exactement cela. Mon honorable ami sait que rien au monde sans doute n'irriterait davantage la nation japonaise. S'il voulait susciter rapidement des difficultés sérieuses avec le Japon, il n'aurait qu'à présenter un projet de loi d'exclusion et essayer de le faire adopter. Je suis d'avis qu'il faut limiter le nombre des immigrés, et, de fait, nous l'avons réduit à moins de cent par année.

M. GREEN: Cent cinquante.

Le très hon. MACKENZIE KING: Peut-être cent cinquante, mais le nombre de Japonais entrés au pays n'a pas dépassé cent. Il descend même à environ soixante, et il faut dire en toute sincérité à l'éloge des Japonais qu'ils ont respecté l'engagement qu'ils ont pris à cet égard. On dira: "Comment pouvons-nous savoir s'il n'en est pas entré clandestinement?" On ne saurait le dire d'une façon certaine, mais l'inscription a pour but de découvrir ces personnes.

L'honorable député de Comox - Alberni (M. Neill) me demande comment nous pourrions nous assurer d'avoir découvert tout le